

AVIS D'ENQUÊTE DE CLASSEMENT

Le PRESIDENT DE LA METROPOLE NICE COTE D'AZUR informe le public qu'il sera procédé, en exécution de l'arrêté métropolitain en date du 03 janvier 2024, à une enquête publique sur le classement de l'impasse Guidotti et de son prolongement vers la rue Joseph Arnaldi, à NICE, dans le réseau des voies métropolitaines.

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête seront déposées :

**Mairie de Pasteur Bon Voyage – 183, avenue Maréchal Lyautey, 06364 Nice
Cedex 4**

Afin que chacun puisse en prendre connaissance, tous les jours sauf samedis, dimanches et jours fériés,

du lundi 11 mars 2024 au vendredi 29 mars 2024 inclus,

Les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h15 à 16h30.

En outre, Madame Odile BOUTEILLER, désignée en qualité de Commissaire Enquêteur, recevra les observations du public, à la mairie de Pasteur Bon Voyage :

Lundi 11 mars de 8h 30 à 12h 30 et de 13h15 à 16h30

Mercredi 20 mars de 8h 30 à 12h 30 et de 13h15 à 16h30

Toutes observations pourront être consignées sur le registre mis à la disposition du public ou adressées par écrit (Mairie de Pasteur Bon Voyage – 183, avenue Maréchal Lyautey, 06000 Nice) ou par mail à l'adresse enquete.procfoncieres@nicedazur.org au commissaire enquêteur, qui les joindra au registre.